

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024 à 19h00**

Présents : M Antoine REBOUL, Mme Christiane CARNEIRO, M. Patrick ROY, Mme Michelle CIAVATTI, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ, M. Guy CARMONA, Mme Constance CALI, Mme Dominique FAUCON, M. Manuel GOMEZ, Mme Karen BISSONET, Mme Annick FABBRI, M. Christophe FAYOLLE, **formant majorité des membres en exercice.**

Absents représentés : M. Stephan HERVE qui a donné pouvoir à M. Patrick ROY, Mme Stéphanie ROUX qui a donné pouvoir à M. Manuel GOMEZ, Mme Sylvie FIGUET qui a donné pouvoir à Mme Constance CALI, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE

Absents excusés : M. Laurent CHARPENAY, M. Hugo GALATIOTO, M. Franck CHARPENAY

Secrétaire de séance : M. Gérard GIROUD-PIFFOZ

La séance débute à 19h05.

En application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gérard GIROUD-PIFFOZ a été nommé **secrétaire de séance à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Mme. Dominique FAUCON qui a donné pouvoir à Mme Karen BISSONET arrive à 19h10 à compter du point « Signature d'un bail de location avec Monsieur Stéphane Mazzilli de l'appartement situé 115 rue prosper labbé à Beaucroissant (au 1^{er} étage de l'immeuble « Maison labbé »).

Liste de délibérations :

2024_020 - SIGNATURE D'UN BAIL DE LOCATION AVEC MONSIEUR STEPHANE MAZZILLI DE L'APPARTEMENT SITUE 115 RUE PROSPER LABBÉ A BEUCROISSANT (AU 1^{ER} ETAGE DE L'IMMEUBLE « MAISON LABBÉ »

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve la location** de l'appartement communal situé 115, rue Prosper labbé à Beaucroissant (au 1^{er} étage de l'immeuble « Maison labbé ») à **Monsieur Stéphane MAZZILLI**, futur propriétaire du magasin « Vival » à Beaucroissant.
- **Fixe** le montant mensuel du loyer à 630 euros **toutes taxes comprises.**
- **Indexe le loyer** sur l'Indice de Référence des Loyers (IRL) publié par l'INSEE et de lui faire subir les mêmes variations d'augmentation ou de diminution. Le réajustement du loyer s'effectuera chaque année à la date anniversaire du bail, ainsi convenu entre les parties, le dernier indice connu à la date de l'indexation (Source INSEE - Indice 2024 T1 – 143,46) étant alors comparé à l'indice du même trimestre de l'année précédente, arrondi à l'entier supérieur.
- **Précise** que le paiement du premier terme aura lieu **le 1^{er} juillet 2024.**
- **Fixe** la durée du contrat de location de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction **à compter du 1^{er} juin 2024.**
- **Indique que** le locataire-gérant remettra au loueur un **dépôt de garantie** d'un montant de **630 euros**, correspondant à un mois de loyer.
- **Autorise** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce bail de location.
- **Charge** le Maire d'effectuer les démarches nécessaires à l'exécution de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - o Monsieur le Préfet de l'Isère,
 - o Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - o Monsieur Stéphane MAZZILLI

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024 à 19h00**

2024_021 - FIXATION DES TARIFS DE LA FOIRE DE SEPTEMBRE 2024

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 14 voix pour, 0 voix contre et 2 abstentions (M. Christophe FAYOLLE, Mme Sandrine COMBE qui a donné pouvoir à M. Christophe FAYOLLE)

- **Vote** les tarifs euros HT (TVA 10 %) ci-dessous qui seront appliqués pour la foire de septembre 2024 :

	<i>TARIF 2024</i>	
	COMMERCIALISATION	JOUR DE FOIRE
Tarif au mètre carré		
Restaurants	2,92 €	
Matériel agricole et automobile	5,27 €	
Salle polyvalente	48,10 €	
Exposant manant restauration ou buvette à domicile	1,46 €	

	<i>TARIF 2024</i>	
	COMMERCIALISATION	JOUR DE FOIRE
Frais forfaitaires		
Frais d'enregistrement de dossier	30,60 €	
Frais d'angle	41,50 €	56,00 €
Frais ordures ménagères ERP et soldeurs	215,20 €	
Frais ordures ménagères snacks/ restauration rapide/ buvette	64,50 €	
Frais ordures ménagères autres stands	12,00 €	
Frais de raccordement EAU Restaurant ERP	143,00 €	
Frais de raccordement EAU Restauration rapide/snacks/ Buvettes	55,00 €	
Participation sécurité des parkings à l'hectare	415,00 €	
Participation dossiers de sécurité ERP	2 foires/an : 250,00 € 1 foire/an : 150,00 €	

- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin Jallieu
 - Madame la Présidente des commerçants non sédentaires de l'Isère

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024 à 19h00**

2024_022 - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AN 432 ET DE LA PARCELLE AN 430

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Constate** la désaffectation d'une partie des parcelles AN 432 et AN 430 situées lieudit « le champ de foire », celle-ci étant clôturée et inaccessible au public.
- **Prononce** le déclassement de la partie des parcelles susvisées du domaine public communal en vue de son transfert dans le domaine privé de la commune.
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère

2024_023 - CESSION ENSEMBLE IMMOBILIER « MAISON NARDY » SITUE A BEUCROISSANT

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la cession à Monsieur COSTE Florian et Madame COSTE Clémentine de l'immeuble sis sur la parcelle AN431. **La commune restant propriétaire** de la moitié Est du RDC de 63,59 m2 sur parcelle AN431, une extension de 24,56 m2 sur parcelle AN388 et une cave de 18,36 m2. La bande de 3 m de large sur les parcelles AN 430 et 432 formera une partie commune.
- **Dit** que l'assiette précise de la copropriété sera déterminée au moyen d'un document d'arpentage en cours d'établissement par la Société SINTEGRA, géomètre expert à Voiron.
- **Valide** le prix de la cession à 180 000 € (cent quatre-vingt mille euros) hors droits et frais d'acte, payable à concurrence de 120 000 € comptant et de 60 000 € en l'obligation par le bénéficiaire de réaliser sur la partie restante de la propriété de la commune des travaux de gros œuvre détaillés, ainsi que des travaux de ravalement de façade et de toiture de l'ensemble immobilier dans son intégralité. Les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.
- **Précise** qu'un dépôt de garantie de 5% sera versé à la signature du compromis.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique d'acquisition et tous documents afférents.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu
 - Maître Christine CHALEIL, Notaire à Le-Grand-Lemps
 - Maître Elodie VENTURA, Notaire aux Abrets-en-Dauphiné

2024_024 - TARIFS SERVICES MUNICIPAUX D'ACCUEIL PERISCOLAIRE

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Complète** l'annexe des tarifs communaux comme suit :

IV. PERISCOLAIRE

1) CANTINE

Nature du service	Périodes facturées	Tarifs applicables
Cantine	De 11h30 à 13h30	5.35 € / repas

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEUCROISSANT
SEANCE DU MARDI 21 MAI 2024 à 19h00**

2) GARDERIE

Nature du service	Périodes facturées	Tarifs applicables
Garderie périscolaire	<ul style="list-style-type: none">○ Le matin○ Le soir à partir de 16h30	0.92 € / ½ heure

- **Adopte** les tarifs communaux avec effet le 1^{er} septembre 2024 tels qu'ils figurent ci-dessus.
- **Indique** que l'ensemble des règlements, conventions et documents administratifs seront modifiés selon les éléments ci-annexés.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Madame la Comptable publique de Bourgoin-Jallieu

2024_025 - PARTICIPATION COMMUNALE 2024 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL SCOLAIRE (SIS)

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu, à 16 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la participation communale 2024 de **14 545,51 €** au bénéfice du Syndicat intercommunal scolaire (Sis) du Collège Robert-Desnos de Rives.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère
 - Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal Scolaire du Collège Robert Desnos de Rives.
 - Madame la Trésorière de Bourgoin-Jallieu

2024_026 - COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

2024_008	ATELIER ARCHITECTURE JF PEPILLO	Mission de maîtrise oeuvre pour la réalisation d'un bâtiment destiné aux services techniques	Au minimum pour 18 mois, jusqu'à la fin de la garantie du parfait achèvement des travaux	10% des l'enveloppe inancièrre affectée aux travaux fixée à 250 000 € HT soit 25 000 € HT par la commune
2024-009	GUILLAUD TRAITEUR	Fourniture de repas en liaison froide pour la cantine scolaire de la commune	01/09/2024 AU 31/08/2025	3,96 € TTC par la commune

Le conseil municipal,

Après en avoir débattu,

- **Prend acte** des décisions du Maire prises dans le cadre de ses délégations.
- **Dit que** la présente délibération sera notifiée à :
 - Monsieur le Préfet de l'Isère

La séance étant close, est levée à 20h34